



Dixième séance du cinquième mandat, 23 novembre 2022 à 18 heures

Salle U259

Procès-verbal (approuvé)

Présents

Thierry Mathieu (président)
Anton Alexeev
Julia Barbe
Mathilde Bourrier
Sophie Brandon
Ecaterina Bulea-Bronckart
Constance Carta
Bernard Cerutti
Elif Ceylan
Eléonore Crunchant
Fanny Cuman
François Dermange
Lily Dessau
Andreas Dettwiler
Valérie Dullion
Eric Eigenmann
Giovanni Ferro-Luzzi
Alexandre Flückiger
Doris Forster
Corine Frischknecht
Iaroslav Gaponenko
Alessio Giarrizzo
Stéphanie Girardclos
Marine Girardin
Thomas Guibentif
Oliver Hartley
Mathilde Matras
Sébastien Muller
Mary O'Sullivan
Lucía Ruiz Rosendo
Ariel Ruiz-Altaba
Thomas Straub
Jean-Pierre Wolf

Rectorat

Yves Flückiger, recteur
Céline Carrère, directrice
Brigitte Galliot, vice-rectrice
Antoine Geissbuhler, vice-recteur
Didier Raboud, secrétaire général
Jean-Marc Triscone, vice-recteur

Excusé-e-s:

El Shaddai Abebe
Pierre Cosson
Anouchka Hofmann

Aurélien Roux
Tania San Jose
Stéphane Berthet, vice-recteur
Micheline Louis-Courvoisier, vice-rectrice

Absent-e-s

Aline Chapuis
Alessandra Costa
Gabriele Diamanti
Ekaterina Mokina
Cassandra Tairraz

Secrétaire

Sophie Desjacques Carnegie

L'Assemblée accueille un nouveau membre, M. François Dermange, professeur à la Faculté de théologie, remplaçant Mme Sarah Stewart-Kroeker, qui a démissionné.

1. OUVERTURE DE SÉANCE

1.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2022

Le procès-verbal est approuvé.

2. ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT OU DE LA VICE-PRÉSIDENTE : VOTE

Le Président informe que le Bureau propose la candidature de Mme Frischknecht à la vice-présidence. Il demande s'il y a une autre candidature, ce qui n'est pas le cas.

Mme Frischknecht se présente : elle a un doctorat en sciences de la Terre et est rattachée au département des sciences de la Terre de la Faculté des sciences. Elle participe à l'Assemblée depuis 2015, de manière relativement discontinue, afin de laisser la chance à d'autres membres du PAT de siéger, étant donné que leur nombre au sein de l'Assemblée est assez restreint. C'est son deuxième mandat au Bureau.

À l'unanimité des membres présent-e-s, Madame Corine Frischknecht est élue vice-présidente de l'Assemblée. Elle est chaleureusement applaudie.

3. CONSEIL DE DISCIPLINE : VOTE

3.1. Proposition d'un-e titulaire du corps étudiant au Conseil de discipline

La candidature de **Mme Elisabetta Marchesini**, étudiante à la faculté de droit, est proposée.
Il n'y a pas d'opposition à cette proposition.

4. COMMISSION AD HOC DU RÈGLEMENT

4.1 Mandat et délai de présentation du rapport

Le Président rappelle que lors de la séance du 13 avril, la commission ad hoc du règlement a été créée. Selon l'art. 7.3 du règlement interne de l'Assemblée, la composition des commissions est définie par l'Assemblée et chaque corps a le droit d'y être représenté. Aucun corps ne peut y être majoritaire. La commission comprend actuellement Mme Abebe du corps étudiantin, M. Giarrizzo du CCER, M. Flückiger du corps professoral et Mme Frischknecht du PAT. Il y a la possibilité de rajouter des membres à la commission. De plus, toujours selon le règlement interne (art. 7.3), l'Assemblée fixe le mandat de la commission et un délai pour la présentation d'un rapport ; le mandat a été défini, mais il manque le délai. Il demande si la date de juin 2023 conviendrait.

M. Guibentif demande un rappel sur l'objet de la commission.

M. Giarrizzo explique que le principe est de faire un état des lieux du règlement actuel, d'identifier les manques de ce règlement pour différentes situations, et éventuellement de proposer une modification du règlement interne dans le cadre du mandat de la commission.

Le délai de juin 2023 est approuvé.

5. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT ET SUIVI DE SÉANCE

Le Président remercie l'Assemblée pour sa confiance. Il remercie les membres du Bureau et la secrétaire de l'Assemblée, qui travaillent énormément, ainsi que le directeur et les directrices des services de la communication, du service juridique et des ressources humaines, pour leurs nombreux conseils et leur disponibilité. En ce qui concerne les affaires courantes, plusieurs articles de journaux sont parus au sujet de la procédure de désignation de la rectrice ou du recteur. Il trouve ces fuites extrêmement dommageables à la fois pour l'institution et pour le processus qui est mené. Ces fuites ont plusieurs conséquences. La première est humaine et sociale : les candidats ont été jetés en pâture dans la presse sans aucun préavis. La deuxième conséquence est d'ordre juridique. Enfin, ces fuites ont également une portée politique : elles peuvent faire douter les gens du fonctionnement de l'Université et ouvrir un débat sur l'autonomie, qui n'est pas nécessaire. De plus, les pressions sur leur travail s'accroissent. Il espère que la ou les personnes à l'origine des fuites mesurent l'impact que cela peut avoir sur les candidats comme sur l'Université. Cela dit, il pense que l'Assemblée vaut plus que cela. Il est convaincu de la force que ses membres représentent. Leurs idées peuvent diverger, mais cela enrichit aussi le débat. Certes, c'est une période difficile, mais les membres de l'Assemblée la traversent aussi ensemble. Il pense que cette appartenance commune et leur attachement à l'Université de Genève leur donnent la motivation de vouloir le meilleur pour l'institution. Il est donc persuadé que ce processus qu'ils et elles ont engagé ensemble aboutira.

6. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS

Le Recteur évoque le sujet du Fonds national, qui est un système important. L'année dernière, le montant s'est élevé à 11.8 CHF, ce qui est historiquement relativement faible. Cette année, l'attribution provisoire est de 16.5 MF, ce qui est une excellente nouvelle. Il a été demandé si cela englobait aussi les projets pris en relai par le Fonds national des projets européens, mais il a été confirmé que cela ne touche que les projets du Fonds national. Les nouvelles relatives aux honoraires issus des projets européens financés par le Fonds national sont encore attendues. Sur une note moins positive, le taux d'honoraires était de 25% au niveau du programme Horizon Europe, mais est seulement de 15% au niveau du programme relai mis en place par le Fonds national. Par ailleurs, cette année, un accord a été trouvé pour que le GSI et l'ISE reçoivent dorénavant directement les overheads issus des projets déposés par leurs membres. Cela représente environ 171'000 CHF pour le GSI et 6000 CHF pour l'ISE. Enfin, il précise qu'il devra quitter la séance en avance, en raison de la conférence de M. Filippo Grandi, nouveau Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

M. Raboud annonce que la loi sur la protection des lanceurs d'alerte de l'Etat de Genève, s'appliquant à tout le personnel de l'Etat, est entrée en vigueur en mars 2022. L'institution avait 6 mois pour se mettre en conformité, ce qui a été fait. La loi sur les lanceurs d'alerte couvre 3 volets. Le premier est l'information aux lanceurs d'alerte, apportée par le groupe de confiance de l'Etat de Genève. Le second volet est le traitement des signalements, qui est de toute façon confidentiel, mais qui peut être anonyme, ce qui est un élément nouveau de la loi. Ce traitement doit être fait, selon la loi, d'abord et avant tout auprès de la hiérarchie ; si ce n'est pas pertinent ou utile, le signalement peut être fait auprès d'une autre entité, à savoir une entité externe à l'Université. L'Université a choisi de passer par un grand cabinet d'avocats pour assurer la plus grande indépendance possible. Cette solution a été trouvée conjointement avec la HES-SO Genève. Le troisième canal pour le signalement est le comité d'audit et le dernier canal est la Cour des comptes. Enfin, le dernier volet de la loi est la protection des lanceurs d'alerte. Tout lanceur ou toute lanceuse d'alerte peut demander une protection, d'abord à sa hiérarchie ou, si ce n'est pas pertinent, auprès de l'entité externe. Il faut encore la confirmation du Conseil d'Etat pour cela ; dans l'intervalle, c'est le groupe de confiance qui assure la protection des lanceurs d'alerte. Concernant l'anonymisation, une plateforme de dénonciation a été mise en place, avec la même solution technique que celle

utilisée par la Cour des comptes et l'Inspection fédérale des finances, qui permet de déposer des alertes de manière anonyme, qu'elles soient réceptionnées par l'entité choisie, et traitées en interaction totalement anonyme entre l'entité saisie et le lanceur d'alerte. Toutes les informations concernant cette loi se trouvent sur le site web.

Mme Girardclos indique que pour sa part, elle a reçu l'information concernant l'entrée en vigueur de la loi sur la protection des lanceurs d'alerte, mais n'a reçu absolument aucun détail. Ainsi, elle souhaiterait savoir ce qui est prévu comme communication à l'ensemble de la communauté universitaire.

M. Raboud répond que toute une série de dispositifs ont été mis en place récemment pour assurer la protection de la personnalité, l'intégrité, etc. Le dispositif des lanceurs d'alerte, exogène à l'Université, en fait partie. Un travail est en cours, avec une directive qui regroupe l'ensemble de ce dispositif. Une campagne de communication à ce sujet est prévue l'année prochaine, afin de clarifier les choses concernant les différents dispositifs existants. En réalité, c'est un univers très structuré et organisé, et il n'est pas si grave si on se trompe d'organe auquel s'adresser, car ces organes disposent de moyens de communiquer entre eux, en maintenant la totale confidentialité.

7. ÉNERGIE ET TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

M. Triscone propose de présenter à l'Assemblée quelques éléments sur la question de l'énergie et de la transition énergétique. Il commente les différentes diapositives :

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE Quelques éléments

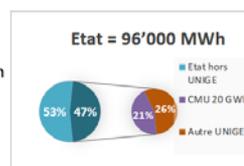
- Mesures Hiver 2022-2023
- Stratégie énergétique
- Augmentation des efforts UNIGE



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Rappel: Quelques données bâtiments et Campus UNIGE

-  • Electricité = 47'000 MWh/an
-  • Gaz = 17'500 MWh/an Mazout = 5'500MWh/an
-  • CO₂ = 215'000t éq. CO₂ liées aux bâtiments
-  • Surfaces = 205'000m² utiles
-  • Prévission de l'impact financier des augmentations des coûts de l'énergie : + CHF 10 Millions/an dès 2024



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

☐ MESURES DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE - HIVER 2022-2023

 Reprise des mesures du Conseil d'Etat

- Report de la mise en route du chauffage au 22 octobre
- Température de 20° dans les bureaux
- Extinction complète de l'éclairage nocturne intérieur et extérieur
- Suppression de la distribution d'eau chaude partout où cela est possible
- Interdiction des chauffages d'appoint
- Campagne d'information et de sensibilisation

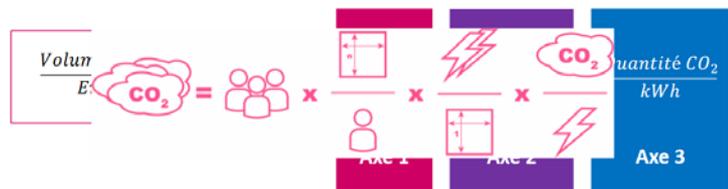


 Campagne de sensibilisation et d'information

- Site internet dédié
- Page internet factuelle énergie UNIGE
- Unilist (publipostage à la communauté UNIGE)
- Affichage
- Campagne spécifique auprès des collaborateurs/trices de la recherche



☐ STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE : NOTRE EMPREINTE CARBONE TRADUITE EN EQUATION



Axe 1 – «Sobriété spatiale» : mieux utiliser les espaces

$\frac{\#m^2}{personne}$



- Occuper intelligemment les bureaux en prenant en compte le temps partiel, le télétravail, etc.
- Développer les espaces partagés
- Optimiser l'usage des salles de cours
- Futur: Construire et rénover en visant la sobriété



Axe 2 – Consommation sobre et efficiente

$\frac{kWh \text{ utilisés}}{m^2}$



- Analyse des bâtiments
- Remplacement (LED) et extinction des lumières
- Optimisation des températures / ventilations
- Rénovations énergétiques
- Extinction des écrans et équipements en veille
- Sensibilisation des équipes de recherche, labo 24/7
- Meilleure utilisation de certains équipements



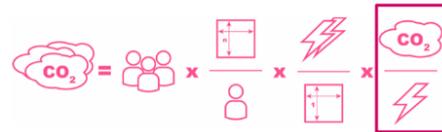
UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Axe 3 – Énergies renouvelables

$\frac{\text{Quantité } CO_2}{kWh}$



- Pose de panneaux solaires*
 - Sur nos toitures
 - Investissements hors campus
- Réseaux thermiques à distance
- Modification des contrats d'électricité
- *Capture CO₂*
- *Prise en compte de l'énergie grise (construction)*



*Besoins pour couvrir la consommation UNIGE: 200'000 m² – estimation CHF 40-60 millions

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

AUGMENTATION DES EFFORTS UNIGE

- Engagement de Mme Stéphanie Reusse - Projets de durabilité, animation de la communauté universitaire et service Campus Durable
- Engagement sur mandat de M. Didier Faure (Transit-on) dès décembre 2022
- Proposition d'ouverture d'un poste d'ingénieur énergétique auprès de la division des bâtiments (DIBAT)
- Les efforts seront poursuivis à travers la COB5 (en cours de négociation)

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

M. Wolf revient sur la rénovation du bâtiment de la rue de l'Ecole-de-Médecine, où on a essayé de changer les fenêtres car dans la plupart des bureaux, c'est comme s'il n'y en avait pas, tant elles isolent mal ; cela n'a pas été possible, à cause de la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Par ailleurs, sur la question de l'utilisation des espaces, il faut savoir ce que l'on priorise et où l'on met le point principal d'attention. Si on priorise l'économie d'énergie, il faudrait compacter le bâtiment et définir des mètres carrés par personne pour optimiser l'espace. Or ce n'est pas du tout le cas : il y a plein d'espaces qui ne sont pas du tout utilisés et qui ne servent à rien. Au total, il y a plus de surfaces perdues que de surfaces efficaces.

M. Triscone répond qu'il y a cette tension entre la CMNS, qui protège les bâtiments, et les ingénieur-e-s et architectes qui voudraient mettre des triples vitrages. Ces questions sont connues et sont en train de remonter à l'office cantonal des bâtiments. Avec la crise actuelle, il pense que des décisions vont être prises prochainement. Concernant l'utilisation de l'espace, c'est une question complexe. Sur les salles de cours, on va pouvoir avancer ensemble sur la réorganisation des espaces et changer la manière de travailler. C'est quelque chose de compliqué et qui devra se faire lieu par lieu, étant donné les différentes spécificités.

Mme Girardclos rappelle un travail qu'avait fait l'Assemblée avant le covid, où avait été évoquée la question de la nécessité de repenser et retravailler les espaces dans leur utilisation et dans leur allocation. Il y a probablement des contradictions ou des choses absurdes au niveau énergétique, mais il y a également plein d'autres enjeux croisés. Elle pense que cela peut être non seulement utile d'un point de vue énergétique, mais aussi très intéressant, vu les autres enjeux, de lancer des programmes avec des consultations sur la thématique des espaces. Il serait dommage de se pencher uniquement sur la question énergétique sans saisir l'opportunité de réfléchir de manière globale sur la question de l'usage des espaces.

M. Triscone répond que dans le plan de développement du campus, la question des espaces apparaît sous diverses dimensions : la dimension énergétique, mais aussi celle de la qualité des espaces. Une étude a commencé auprès des étudiant-e-s afin de récolter leur avis sur les espaces. Pour chacun des bâtiments, il faudra se pencher ensemble sur cette question et trouver un moyen d'avoir des espaces plus conviviaux et de mieux utiliser les mètres carrés.

M. Hartley se dit choqué de voir à quel point le CMU est énergivore et demande quelles en sont les raisons.

M. Triscone précise que la Faculté des sciences est le deuxième bâtiment qui consomme le plus, après le CMU. Ce sont des bâtiments pleins d'équipements qui tournent et consomment de l'énergie. La question des flux de chaud et de froid est une vraie problématique à cet égard. Des optimisations ont déjà permis de faire des économies d'énergie. Une coopération se fait avec l'office cantonal des bâtiments pour essayer de réduire au maximum la consommation. Ce n'est pas le bâtiment lui-même qui est une passoire énergétique, mais surtout ses équipements.

Mme Matras appuie les propos de Mme Girardclos concernant le besoin d'une réflexion globale. Il s'agit aussi de revoir la communication entre les différents échelons de prise de décision et leur application. On a vu récemment, à la Faculté des lettres, des professeur-e-s enseigner dans des salles sans tableau, des étudiant-e-s suivre des cours dans des salles sans table. Il est important de ne pas manquer cette opportunité. Par ailleurs, elle demande quelle serait la part des économies si la solution des espaces de travail partagés était choisie.

M. Triscone confirme qu'il est clair qu'il faut travailler ensemble sur la question des espaces. Il observe que la thématique des espaces partagés est une question très délicate. Chaque fois que cela est proposé, l'enthousiasme est peu au rendez-vous. À la RTS ou aux SIG, cet effort a été fait : il ne s'agit pas seulement d'une salle où on a rajouté des chaises pour que tout le monde travaille ensemble ; tout a été repensé, que ce soit le mobilier, les couleurs, l'esprit, avec des endroits où les gens peuvent se retrouver pour des réunions, etc. Quand on voit le résultat, cela est enthousiasmant, mais il faut y travailler pour y parvenir. S'agissant du gain énergétique, il n'a pas les chiffres, mais il y a certainement la possibilité de faire des économies assez substantielles. Une université en Australie a créé un espace partagé pour les professeur-e-s ; il faut une carte d'accès qui fait que l'on peut entrer uniquement si on a décidé de laisser son bureau. Il y a donc diverses expérimentations qui ont lieu. Le rectorat a visité ce qu'ont fait les SIG en la matière et a été assez enthousiasmé. C'est une transition qui a pris du temps (10 ans).

Mme Galliot ajoute que la réorganisation des espaces de travail des SIG, qui est très spécialisée (selon le travail qu'on fait, on peut être dans une petite cellule sans bruit ou au contraire dans une grande salle de réunion), a permis de diminuer de 30% les surfaces.

M. Guibentif remercie M. Triscone pour sa présentation, mais demande où est la partie UNIGE activatrice et UNIGE engagée. L'Université a aussi un rôle en tant que lieu de vie pour des étudiant-e-s, pour des collaboratrices et collaborateurs, pour des gens qui vont aller par la suite dans la société ; il y a des laboratoires de recherche où l'on travaille spécifiquement sur les changements de comportements et de pratiques, ainsi que l'urgence climatique et les objectifs de -60% d'ici 2030 décrétés par le Conseil d'Etat. Il demande si la stratégie présentée ce soir s'intègre dans cet ensemble un peu plus vaste et comment elle s'aligne avec les objectifs.

M. Triscone répond que la stratégie s'inscrit dans d'autres dimensions, qui seront aussi présentées. Ici, il s'agissait d'énergie, et de manière assez technique. On voit à travers cela quels doivent être les rôles de l'Université et de l'Etat. Derrière cela, il y a les SIG. Les bâtiments sont connectés au logiciel SIG permettant de surveiller les consommations au cours du temps, de détecter les anomalies, etc. L'office cantonal des bâtiments travaille sur ce suivi énergétique. Cette connexion existe. Ce qu'il a présenté ce soir n'est que l'axe énergétique pur ; derrière, il y a toute une dimension sur les questions de durabilité, les formations continues, etc., et tout cela n'apparaît pas dans cette présentation très technique.

Mme O'Sullivan observe que cela reste effectivement extrêmement technique. Elle trouve qu'il manque un peu l'aspect comportement humain, individuel et social. Par exemple, dans son département, on travaille portes ouvertes pour signaler l'accessibilité des professeur-e-s, ce qui est bien en été, mais moins en hiver. De plus, quand il y a trois personnes dans un bureau, on a tendance à laisser la porte ouverte pour des raisons sanitaires ou pour rafraîchir. Elle pense qu'il est important d'essayer de travailler sur les comportements, actuels ou futurs, dans l'analyse qui est proposée.

M. Triscone répond que derrière chacune des mesures et chacun des projets annoncés, toutes ces questions se retrouvent. Par exemple, la commission SDGs va bientôt se réunir et comprend des spécialistes du comportement, avec une réflexion pour savoir comment faire adopter les bons comportements. Ces questions vont apparaître lorsqu'il s'agira d'opérationnaliser ces mesures. La présentation de ce jour est en effet très technique et n'apporte pas ces aspects-là, qui seront pris en compte dans la réflexion globale.

8. DIVERS

Il n'y a pas de divers.

BILAN DE SÉANCE

Election de la vice-présidente ou du vice- président

Mme Corine Frischknecht, membre du PAT, a été élue à l'unanimité à la vice- présidence de l'Assemblée.

Conseil de discipline

Mme Elisabetta Marchesini, étudiante en droit, a été proposée comme titulaire du Conseil de discipline

Il appartiendra au rectorat de désigner cette personne au Conseil de discipline.

Commission ad hoc du Règlement interne de l'Assemblée de l'Université

Le 13 avril 2022, l'Assemblée a décidé de créer une Commission ad hoc afin d'examiner le Règlement interne de l'Assemblée et les possibles améliorations à lui apporter.

Conformément à l'article 7.3. du Règlement interne relatif aux commissions de l'Assemblée, qui prévoit :

1) Leur composition [commission] est définie par l'Assemblée et chaque corps a le droit d'y être représenté. Aucun corps ne peut y être majoritaire.

Mme Abebe, étudiante, **M. Giarrizzo**, CCER, **M. Flückiger**, professeur et **Mme Frischknecht**, PAT sont membres de cette Commission.

2) L'Assemblée fixe le mandat de la commission et un délai pour la présentation d'un rapport. Dans le cadre de leurs travaux, les commissions peuvent consulter des personnes extérieures à l'Assemblée.

L'Assemblée a fixé un délai au mois de juin 2023 pour une présentation en plénière des travaux de la Commission.

Energie et transition environnementale

Le vice-recteur Jean-Marc Triscone a présenté quelques éléments de la transition énergétique, notamment les mesures d'économie d'énergie pour l'hiver 2022-2023, la stratégie énergétique et l'augmentation des efforts de l'UNIGE pour plus de sobriété énergétique.

La présentation du vice-recteur a suscité un grand intérêt et l'Assemblée a demandé que la communauté universitaire soit intégrée aux différentes réflexions autour de la sobriété énergétique.

La séance se poursuit à huis-clos dans le cadre du processus de désignation de la rectrice ou du recteur.

La séance est levée à 22 heures 30.

Thierry Mathieu
Président

Sophie Desjacques Carnegie
Secrétaire